



Formulaire d'autorisation

Fichier annuel des actions communales
Et support Commission « Lien Social »

Première inscription

Modification

**Merci de retourner le formulaire rempli dans la boîte aux lettres de la
mairie ou à son adresse [mail](#).**

*** : Si vous ne souhaitez pas bénéficier des actions initiées par la commune, merci de noter uniquement votre nom, prénom et adresse et de nous déposer ce document en mairie, en barrant la page.**

Je soussigné-e :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Tel portable :

Adresse :

Mail :

Situation familiale : En couple seul-e

Si « en couple », coordonnées du conjoint :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Autorise – N'autorise pas

la commission communale « Lien Social » et/ou la mairie de Séchilienne, à conserver et à utiliser mes coordonnées ci-dessus afin de me faire bénéficier des actions menées tout au long de l'année.

Ce fichier sera exclusivement utilisé dans le cadre d'actions précises et ne pourra être ni transmis ni rétrocédé à aucun organisme extérieur.

NB : Autorisation à renouveler chaque année en janvier ou pour tout changement. (formulaire disponible en mairie ou sur le site internet).

Quelques exemples d'utilisation des données : en cas de pandémie, d'actions ponctuelles d'urgence type canicule, de distribution des colis de Noël, de sorties organisées, de festivités ...

Afin de vérifier votre éligibilité aux actions, il pourra vous être demandé de nous transmettre la copie d'un justificatif d'identité et/ou de domicile.

En vous remerciant.

La mairie

Fait à Séchilienne, le / / 2023

Signature :

Mode de communication que vous choisissez :

(plusieurs choix possibles)

Boite aux lettres Appli smartphone Politéa

Site internet de la mairie Facebook

Cocher la ou les cases qui vous intéressent :

Séniors (colis Noël, sorties ...)

Familles – village (festivités, animations, ateliers ...)

Actions sanitaires et sociales (canicule, plan d'aide et secours ...)

Petite enfance – Enfance - Jeunesse

Conformément à la loi n°78-17 DU 06 JANVIER 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la mairie garantit la stricte confidentialité des données personnelles que vous lui soumettez.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rétractation et de suppression des données qui vous concernent, sur simple demande en mairie.